
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le HCSP rappelle que de nombreuses maladies infectieuses sont mal contrôlées, notamment en raison d'une couverture vaccinale insuffisante

2 janvier 2018

Le HCSP, dans le cadre de ses missions en matière de prévention des maladies transmissibles et de ses travaux pour la préparation de la Stratégie nationale de santé, préconise et soutient les mesures prises pour renforcer la couverture vaccinale dans notre pays.

Le nombre de maladies à prévention vaccinale reste important :

- Le pneumocoque est la première bactérie responsable de pneumonie bactérienne communautaire, cause d'une morbi-mortalité importante aux âges extrêmes de la vie et chez les personnes fragilisées.
- Le nombre d'infections invasives à méningocoque C, déclaré entre 2012 et 2016, a varié entre 84 et 146 cas par an. En 2016, le sérogroupe C représentait 26,5% des cas, et la létalité des infections invasives dues à ce sérogroupe était de 12 %.
- La prévalence de l'infection chronique par le virus de l'hépatite B en France métropolitaine concerne près de 300 000 personnes, dont plus de la moitié ignorent leur infection et sont potentiellement contaminantes.
- Les infections à papillomavirus humains oncogènes causent près de 1 000 décès chaque année par cancer invasif du col de l'utérus, et la baisse de la mortalité connaît un ralentissement depuis 2000 (-2 % par an entre 2005 et 2012). Ce cancer est l'un des seuls pour lequel la survie à cinq ans après le diagnostic est en diminution en France (68 % en 1989/91 à 64 % en 2001/04).
- La grippe est responsable d'hospitalisations et de décès, principalement parmi les groupes à haut risque (très jeunes enfants, personnes âgées ou personnes ayant une ou plusieurs maladies chroniques) et, beaucoup plus rarement dans la population générale.

Avec un objectif de couverture vaccinale de 95% pour les maladies à prévention vaccinale, à l'exception de la grippe qui est de 75%, la couverture vaccinale est satisfaisante vis-à-vis de plusieurs maladies (telles que la diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche chez l'enfant). Cependant, elle demeure insuffisante pour limiter la propagation des agents infectieux et éviter les décès liés à certaines épidémies. C'est notamment le cas de :

- La grippe, avec une baisse régulière de la couverture vaccinale (47,4%) chez les personnes invitées à se faire vacciner par l'Assurance Maladie. En 2009, alors que l'OMS avait alerté sur les risques d'une pandémie liée à la diffusion d'un virus H1N1, seule une faible partie de la population française a adhéré aux campagnes de vaccination mises en place par les autorités sanitaires. Seule, la faible pathogénicité du virus a permis d'éviter un nombre important de victimes.
- La rougeole pour laquelle la couverture vaccinale par deux doses est inégale et insuffisante pour empêcher la circulation de ce virus très contagieux dans la population (avec plusieurs dizaines de milliers de cas entre 2008 et 2012), et qui provoque régulièrement des épidémies et des décès chez des jeunes gens.

- L'hépatite B pour laquelle le rattrapage vaccinal des adolescents (estimé à 40%) et la couverture vaccinale des personnes à risque d'exposition (ne dépassant pas 60%) sont très insuffisants.
- Les infections à papillomavirus oncogènes (HPV) pour lesquelles la couverture vaccinale HPV des jeunes filles n'est que de 19 % à l'âge de 16 ans en 2016, contre 28 % en 2010.
- La diphtérie, le tétanos, et la polio (DTP) maladies pour lesquelles moins d'un adulte sur deux (44 %) était à jour de son rappel DTP décennal après 65 ans en 2011.
- Les infections invasives à méningocoque C, avec une couverture vaccinale à 2 ans actuellement de 71 %, mais qui diminue avec l'âge (36 % chez les 10-14 ans et 10 % chez les 20-24 ans).
- Les infections à pneumocoque pour lesquelles la couverture vaccinale pneumococcique des personnes vulnérables, immunodéprimées ou atteintes d'une pathologie chronique est très insuffisante, la couverture vaccinale moyenne peut être estimée autour de 30 %.

Le HCSP rappelle que les vaccins offrent bien sûr une protection individuelle mais qu'une bonne couverture vaccinale permet de protéger les personnes vulnérables en empêchant la diffusion des agents infectieux.

La France est un des pays industrialisés où la couverture vaccinale contre certaines infections est la plus basse et où la sécurité des vaccins fait l'objet des plus vives controverses la remettant en cause.

Le HCSP regrette que des faits alternatifs et de fausses nouvelles (*fake news*) soient en compétition, dans certains médias et dans les réseaux sociaux, avec des textes scientifiques solidement étayés et validés.

Le public qui cherche à s'informer sur internet est exposé en première intention à des sites anti-vaccinaux. Force est de constater que le doute qu'installent les militants anti-vaccinaux, bien que minoritaires, influence de nombreuses personnes.

Le HCSP considère que le maintien et l'amélioration de la confiance du public envers les autorités et les acteurs de la santé est un objectif à poursuivre dans la Stratégie nationale de santé. Cela peut être mis en œuvre à travers différentes actions comme l'amélioration de l'accès à une information fiable et compréhensible¹, la diffusion des actions de démocratie sanitaire ainsi que la poursuite de recherches sur ce sujet.

Dans cette optique, les mesures annoncées dans les suites de la concertation citoyenne sur la vaccination permettent de renforcer la couverture vaccinale et de prévenir les maladies et de nombreux décès. Le HCSP soutient ces mesures et invite les autorités de santé à rechercher par la concertation la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé pour expliquer et accompagner le dispositif afin de restaurer la confiance de tous dans la vaccination.

Contacts

Christian Chidiac : christian.chidiac@univ-lyon1.fr

Céline Cazorla : celine.cazorla@chu-st-etienne.fr

Christophe Rapp : christophe.rapp@cmete.com

Bruno Hoen : bruno.hoen@chu-guadeloupe.fr

Daniel Camus : daniel.camus@pasteur-lille.fr

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr

Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.

¹ Vaccination info service :

http://vaccination-info-service.fr/?gclid=EAIaIqobChMI7s7YkzWb2AIVhbbTCh1xrQArEAAAYASAAEgKTYPD_BwE